# Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : [illegible] — PUBLICITÉ : [illegible]


### PETIT CALENDRIER

*Dimanche 28. — IV^e après la Pentecôte.* — Saint Léon II, pape. — Ador. : Pont-sur-Sambre ; Bergues, Sœurs-Noires ; Anzin ; Bleuzé-Borne ; Forest ; Lannoy ; Roubaix, St-Jean-Baptiste ; Armentières, St-Roch ; Rencq, St-Roch ; Tressin.

Soleil : lever 4 h. 01, coucher 8 h. 05 m. — Lune : lever : 9 h. 25 m., coucher. 10 h. 10 s.

*Lundi 29.* — **Fête des SS. Apôtres Pierre et Paul.** — Ador. : Lille, Pensionnat Saint-Pierre ; Lille, Sœurs de la Sainte-Enfance ; Marquillies ; Neuf-Berquin.

Soleil : lever 4 h. 01, coucher 8 h. 05. — Lune : lever : 10 h. 35 m., coucher, 10 h. 42 s.

### TEMPÉRATURE

Lille, le 27 juin

| | |
|---|---|
| Minimum, nuit, abrité | 12·8 |
| — — découvert | 12·0 |
| Surface du sol, 8 h. du matin. | 24·0 |
| A 1 mètre de profondeur | 18·0 |
| De l'air à l'ombre | 22·6 |
| Maximum, jour, à l'ombre | 30·0 |
| — — au soleil | 32·6 |

*Etat hygrométrique*, (8 h. m.) 0m/m77
*Etat du ciel* : Pur.
*Direction du vent* : O.

Baromètre. — Le 27 juin, (2 h. du matin) la pression était de 769 m/m ; le 28 juin (2 h. du matin) la pression est de :

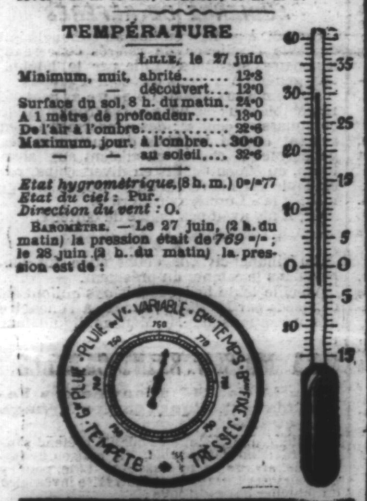


## DÉPÊCHES DE LA NUIT

### SÉNAT

A la reprise de la séance le Sénat examine les articles du projet.

Les articles 1, 2, 3, sont adoptés ; en voici le texte :

Article 1er. — A défaut par une commune de pourvoir à l'installation convenable des services scolaires dans les conditions prévues au titre II de la loi du 30 octobre 1886, et aux articles de la loi du 20 mars 1888, le préfet prendra toute mesure utile à cette installation et à l'acquisition du mobilier scolaire nécessaire.

Si le service peut être assuré par location, deux mois après une mise en demeure restée vaine adressée au Conseil municipal, le bail de l'immeuble, choisi par le préfet, est passé au nom de la Commune par le maire ou, en cas de refus de celui-ci, par un délégué spécialement désigné par l'administration préfectorale ; dans ce dernier cas la Commune ne peut être liée pour une durée supérieure à trois années.

Article 2. — Lorsque après avis du Conseil départemental de l'enseignement primaire, la construction d'une maison d'école est jugée nécessaire par le Préfet, celui-ci met le Conseil municipal en demeure de choisir un emplacement et de désigner un architecte dans un délai qui ne peut excéder deux mois.

Si l'assemblée se conforme à cette injonction et si l'emplacement qu'elle propose est accepté, un nouveau délai de deux mois est imparti pour arrêter les plans et devis et voter les ressources nécessaires.

Si, au contraire, dans le délai ci-dessus, le conseil municipal refuse de délibérer ou propose un emplacement inacceptable le préfet, après avis du conseil départemental désigne lui-même l'emplacement ; il invite de nouveau le conseil municipal à choisir un architecte et à faire dresser les plans et devis.

Si le conseil municipal ne procède pas à cette désignation dans le mois qui suit la mise en demeure adressée par le préfet, celui-ci fait lui-même dresser les plans par un architecte qu'il nomme à cet effet.

Dès que le projet est prêt, il est soumis au Conseil municipal qui est invité à l'approuver et à créer les ressources nécessaires à son exécution dans le délai d'un mois.

Faute par le Conseil de prendre cette délibération, le préfet approuve lui-même le projet après avis de l'inspecteur d'Académie, du comité départemental des bâtiments civils et du conseil départemental d'hygiène ; il fixe le montant de la dépense pour arrêter et indiquer comment il y sera pourvu sous réserve de ce qui est dit à l'article 4.

Art. 3. — Le Conseil général, et pendant l'intersession la commission départementale, est appelé à donner son avis sur la subvention à allouer par l'Etat pour l'exécution dudit projet approuvé ou non par le Conseil municipal.

Cet avis doit être donné par le Conseil général dans la session même au cours de laquelle il est saisi et par la Commission départementale indépendamment de tout classement d'ordre au plus tard dans la réunion qui suivra celle où le dossier a été présenté.

On aborde ensuite la discussion de l'article 4 qui est ainsi conçu :

Article 4. — Il est statué par un décret du Conseil d'Etat : 1° Sur le chiffre de la dépense, lorsqu'il excède le maximum fixé par le tableau A annexé à la loi du 20 juin 1885 ; 2° Sur le montant et les conditions de l'emprunt à contracter ainsi que sur la désignation de l'établissement avec lequel la commune traitera ; 3° Sur l'imposition d'office de la somme annuelle applicable à l'amortissement de l'emprunt et quel qu'en soit la quotité ; 4° Sur l'allocation ou la subvention de l'Etat, dans le cas ou soit le Conseil général, soit la Commission départementale aurait, soit émis un avis défavorable, soit refusé de donner un avis ou de délibérer sur cette question ; 5° Sur la déclaration d'utilité publique, s'il y a lieu de recourir à l'expropriation pour l'acquisition de terrain.

Le Préfet poursuivra ensuite les mesures d'exécution et ouvrira d'office au budget communal les crédits destinés à la dépense...

**M. Gallier** dépose un amendement tendant au maintien de la législation actuelle : en ce qui concerne l'imposition d'office elle stipule que si la limite fixée par la loi des finances doit être dépassée, le Parlement est appelé à donner son avis.

Or, d'après le texte de la loi, les impôts seraient établis par le Conseil d'Etat, quel qu'en soit la quotité.

**M. Gallier** estime que le Parlement est seul juge de la légitimité des raisons qui peuvent motiver le dépassement du maximum fixé par la loi des finances.

**M. Chaumié**, ministre de l'instruction publique, prie le Sénat de repousser l'amendement. La tutelle du Conseil d'Etat est suffisante pour un emprunt d'un million. Ne peut-elle suffire pour une imposition d'office nécessitée par la construction d'une école dont le coût s'élève à 20 ou 25.000 francs.

**M. Ch. Prévet.** — Il s'agit de savoir par qui les impôts seront établis, or, jusqu'ici la règle était qu'ils devaient être consentis par les contribuables ou leurs mandataires.

On touche pour la première fois à ce principe, on y fera peut-être demain d'autres brèches : le contrôle du Parlement est nécessaire : c'est une question d'ordre public, il est nécessaire qu'il ne soit pas dérogé au principe d'après lequel l'impôt est consenti par les mandataires des contribuables.

Malgré le ministre et le rapporteur, l'amendement est pris en considération et renvoyé à la Commission.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi, 4 heures. La séance est levée à 4 h. 35.

### *La Russie et les Etats-Unis*

Washington. — La Russie a exprimé au Gouvernement des Etats-Unis ses regrets de la décision prise par le président Roosevelt, de transmettre la requête des Juifs relativement à Kitchenew ; elle espère que le Président se contentera d'une expression de sympathie. La Russie ayant toujours évité l'immixtion dans les affaires intérieures des autres puissances, insiste pour obtenir un traitement identique.

## L'INTERDICTION des Processions
### *A DUNKERQUE*

Le *Progrès du Nord* dont on ne suspectera ni le radicalisme, ni l'anticléricalisme, ni les relations cordiales avec la Préfecture de Lille et certains gros personnages de Dunkerque, accompagne l'arrêté du Préfet de réflexions d'où nous extrayons les passages suivants :

Il était impossible de conserver une attitude indifférente devant les menaces de troubles qui se préparaient.

Le devoir de l'autorité était donc avant tout, d'assurer l'ordre dans la ville et le respect de la vie des citoyens. Toute autre considération ne pouvait venir qu'après.

Certes, il est déplorable qu'un groupe de gens ayant une notion très imparfaite de la liberté ait tenté, le 14 juin dernier, d'entraver la procession traditionnelle de Dunkerque, cette manifestation cléricale ayant en somme, les mêmes droits de se produire pacifiquement et publiquement, que les cortèges organisés les jours de fêtes socialistes.

La rue est à tous et n'est la propriété d'aucun parti.

Nos voisins de Belgique, gouvernés par une monarchie constitutionnelle, nous donneraient à ce point de vue, des leçons de libéralisme.

Les défilés ouvriers s'y produisent bannières en tête sans entrave, parfois même avec le concours de la garde civique, et les manifestations politiques les plus hostiles au gouvernement ont, tout comme les processions, droit complet de circulation à travers les villes de ce petit royaume.

Nous qui sommes en République, c'est-à-dire sous un régime dont la liberté est la raison d'être, nous voyons avec regret ces choses mal comprises par certains hommes qui ne conçoivent la liberté que sous la forme d'un monopole réservé d'une façon exclusive à leur parti.

C'est une erreur de ce genre qui a empêché, ces jours derniers, la conférence de M. de Pressensé à Roubaix.

C'est une des formes de cet état d'esprit qui s'est manifesté le 14 juin à Dunkerque.

Mais ces remarques faites, il convient de reconnaître aussi, qu'en de certaines circonstances, les théories les plus sages sont parfois d'une application difficile. La liberté de la rue n'est pas la liberté de l'émeute.

Or, ce qui se préparait à Dunkerque ressemblait beaucoup à une préparation de combat. Et la rue restée libre allait peut-être se transformer en champ de bataille.

C'est absolument exact.

Les émeutiers qui n'avaient pas trouvé le terrain suffisamment libre, le jour du couronnement de Notre-Dame des Dunes, continuèrent leurs exercices de chants, de cris et de manœuvres.

A la procession du Saint-Sacrement, le 14 juin, ils accomplirent leurs premiers exploits.

Ce furent des chansons ordurières, des clameurs sauvages, des bannières déchirées, des fillettes dans le ruisseau, etc.

Donc exploits d'Apaches, violences d'émeutiers.

Depuis le 14 juin la petite armée de l'émeute, mise en haleine, fière de sa première sortie, encouragée d'ailleurs par des patronages puissants, mais discrets, reprit ses exercices en vue d'une nouvelle expédition le 28.

Elle ne s'en cachait pas, et les placards menaçants en donnaient sur les murs un témoignage public.

Que fallait-il faire ?

Interdire la rue à l'émeute et la laisser aux braves gens.

Était-ce impossible ?

Non certes, pas plus à Dunkerque qu'à Tourcoing, Douai, Cambrai, Valenciennes, Fourmies, etc.

En ces dernières villes les patronages puissants, dont nous parlions plus haut, firent savoir à l'émeute qu'elle avait à rester tranquille, et elle ne bougea pas.

Pourquoi n'a-t-on pas fait de même à Dunkerque ?

Pas n'était besoin d'interdire la rue à tout le monde, de contrarier les braves gens pour le plaisir d'un demi-cent de braillards à face patibulaire.

Il y avait une autre solution plus honorable et partant plus difficile de la situation.

Il suffisait à M. le Préfet du Nord de faire savoir à certains, que ce n'était pas le moment de laisser se déployer les « défenseurs du Concordat » et personne n'aurait bougé.

Tout au plus aurait-on entendu un coup de sifflet, ou un « A bas la calotte » sortis d'une gorge inconsciente ou mal éduquée, et c'était tout.

Pas un dunkerquois qui ne soit de cet avis !

Et pour parler comme le *Progrès du Nord*, ce sont là « des considérations que tout le monde approuvera ; nous entendons par ces mots, appuie le *Progrès*, les gens sensés de tous les partis, l'opinion des autres étant en l'espèce tout à fait secondaire ».

V. H.

***

Nous recevons de Dunkerque les communications suivantes qui complètent celles que nous donnons aux *Informations du soir* :

La vive émotion que nous avons signalée vendredi soir a régné hier pendant toute la journée, et les affiches des catholiques et des sectaires ont été lues par une foule nombreuse.

Les libres-penseurs, radicaux et socialistes ont, dans un placard, invité leurs troupes à ne pas bouger aujourd'hui, dimanche.

Voici leur manifeste :

Socialistes,
Républicains,

Le Gouvernement de la République vient de faire son devoir en interdisant les processions et il prendra, nous en sommes certains, les mesures nécessaires pour que la loi soit respectée. Nous obtenons donc satisfaction.

Dans ces conditions nous n'avons plus à manifester et nous engageons vivement les socialistes, tous les républicains à laisser aux cléricaux impénitents la liberté de troubler la paix publique (ils) pour peu qu'ils en aient encore l'envie.

Remettons-nous en aux autorités publiques qui en ont la garde, pour assurer l'ordre dans la rue.

*Vive la République démocratique !*

Sous cette affiche on venait une autre annonçant une grande conférence publique sur *l'Action cléricale* par le défroqué Charbonnel et Maxence Roldes pour samedi soir, c'est-à-dire hier, à 8 heures et demie, salle des Variétés.

Maintenant voici la protestation des catholiques dunkerquois placardée hier après-midi.

Dunkerquois !

Certaine d'être l'interprète de l'immense majorité de la population, notre administration municipale, malgré la pression de l'autorité supérieure mise en mouvement par un petit clan que vous connaissez, avait nettement refusé d'interdire les processions.

Un arrêté du préfet vient de passer outre et les supprime.

Il est donc bien établi qu'il suffit qu'une bande d'environ cent énergumènes ait l'audace de venir troubler des cérémonies existant de temps immémorial à la grande satisfaction de tous, pour que les pouvoirs publics s'inclinent, qu'ils violent nos libertés les plus chères et, sans hésiter, infligent au commerce local un dommage sensible.

Nous venons protester de la façon la plus énergique en laissant à ceux qui ont été les instigateurs de la campagne, la responsabilité de la mesure qui vient d'être prise.

Les Dunkerquois s'en souviendront en temps opportun.

Vive Dunkerque !
Vive la Liberté !

*Un groupe de Dunkerquois vraiment libéraux.*

Les termes de cette affiche ont été unanimement approuvés.

### *Communication de M. l'archiprêtre Scalbert*

De son côté, M. le chanoine Scalbert, archiprêtre, doyen de St-Jean-Baptiste, a adressé aux Dunkerquois, par la voie de la presse, la lettre suivante :

Mes chers Concitoyens,

Vous avez lu dans les journaux l'arrêté préfectoral du 26 juin, interdisant pour cette année la procession traditionnelle de la paroisse Saint Jean-Baptiste.

A la suite des tristes incidents de la procession du 14 juin, dans laquelle on a pu voir de soixante à quatre-vingts énergumènes avinés battre et faire pleurer les petits enfants, arracher les bannières, donner successivement la chasse à tous les groupes, les disloquer, blasphémer et outrager le Saint-Sacrement, un grand voile de tristesse avait pour ainsi dire enveloppé toute la ville.

Nous espérions pouvoir consoler les chrétiens, rassurer les honnêtes gens, faire plaisir à tous, en faisant une belle manifestation religieuse, à laquelle nous avions convié beaucoup de monde sans distinction de partis.

A la vérité, pour empêcher les scènes de sauvagerie qui se sont produites le 14 juin, la direction de la police ayant été surprise et complètement débordée, pour dégager ma responsabilité comme gardien de la Divine Eucharistie qui a droit à tous les respects et comme pasteur des âmes qui doit éviter toute collision entre citoyens j'avais formellement réclamé de Monsieur le Maire de la ville de Dunkerque une protection suffisante.

Je sais que Monsieur le Maire de Dunkerque a insisté près de qui de droit pour obtenir cette protection et qu'il a fait d'autre part ce qu'il a fait pour conserver à notre ville l'usage des processions auxquelles la population tout entière demeure profondément attachée, processions qui n'ont jamais fait de mal à personne et qui ont fait du bien à beaucoup de monde.

Si Monsieur le Maire n'a pu réussir dans ses démarches, nous ne lui en sommes pas moins reconnaissants de ses bonnes intentions et ce sera pour lui un titre de plus à la reconnaissance de la cité.

La procession est donc supprimée par M. le Préfet du Nord ; sans discuter les intentions qui l'ont guidé, il est permis, il me semble, de regretter au nom de la religion et de la liberté cette mesure qui blesse la presque totalité des habitants de notre ville et de constater avec peine que l'autorité se reconnaît impuissante à faire triompher le bien contre le mal.

Notre tristesse est donc très profonde.

Très chers concitoyens, notre procession de Saint-Jean-Baptiste n'aura pas lieu demain dimanche : par conséquent nous prions tous les Messieurs qui ont reçu des cartes de les considérer comme non avenues en tant qu'invitations à la procession, mais nous leur demandons instamment d'en faire usage comme invitations à la cérémonie que nous nous proposons de célébrer demain dimanche à onze heures précises dans notre église Saint-Jean-Baptiste. Qu'ils veuillent donc bien venir avec leur carte. Les Dames se placeront dans la chapelle de Sainte-Philomène.

Si nous n'avons pas la consolation et la liberté de porter les bénédictions de notre Dieu dans les rues de la Cité aux habitants empressés à les recevoir, — ce que nous avons fait pendant 27 ans sans jamais entendre la moindre parole discordante — du moins nous voulons donner très solennellement la bénédiction du Saint Sacrement à nos chers concitoyens et demander à Dieu de les bénir ainsi que leurs familles et notre Ville de Dunkerque.

Nous voulons demander à Dieu de pardonner aux blasphémateurs et aux ingrats et d'éloigner de notre pays et de notre cité les fléaux du désordre et de l'irréligion qui sont pour les Etats et les villes l'annonce certaine de la décadence et de la ruine.

En terminant cette communication et cet appel, permettez-nous de redire avec vous ces mots qui depuis quinze jours sont dans tous vos cœurs et sur beaucoup de vos lèvres : Vive la religion ! Vive la Liberté !

R. Scalbert,
*Archiprêtre,*
*doyen de Saint-Jean-Baptiste*

Dunkerque, le 27 juin 1903.

***

D'autre part, on nous écrit aussi de Dunkerque :

Nos craintes se sont réalisées.

Placés entre l'alternative de protéger les honnêtes gens voulant à tout prix le maintien des processions traditionnelles dans notre ville, ou de déplaire à la petite peterie qui est le plus ferme soutien du ministère à Dunkerque, la Préfecture n'a pas hésité.

Elle a donné raison aux manifestants révolutionnaires du 14 juin et a interdit les processions : Il est vrai que les susdits manifestants n'avaient cessé, le 14 juin d'acclamer M. Combes.

Les socialistes Dunkerquois sont dans la joie la plus vive. Ils nous apprennent leur triomphe par affiche spéciale et veulent bien nous promettre de ne pas inquiéter demain les catholiques, « s'en rapportant au gouvernement pour maintenir l'ordre dans la rue ».

Traduction libre : Si les catholiques protestent, demain, contre la violation de leur droit et de leur liberté, c'est sur eux que seront dirigées les forces que la Préfecture a envoyées à Dunkerque.

C'est égal, avoir été insulté et attaqué par une bande d'énergumènes, la plupart repris de justice, et voir les dits énergumènes compter sur les pouvoirs publics pour maintenir l'ordre dans la rue, ce n'est pas banal.

Ceux qui par leurs agissements ont depuis un mois préparé la situation actuelle peuvent être fiers de leur œuvre ; mais si aujourd'hui ils ont atteint leur résultat, il reste la question de l'avenir.

Nous savons que nous pouvons compter sur le Conseil municipal qui ne faillira pas à sa mission.

Dans la plénitude de son indépendance, certain d'être l'interprète de l'immense majorité du corps électoral, il saura faire entendre une protestation énergique et revendiquer pour l'avenir le droit pour les honnêtes gens d'exercer librement leur culte dans les conditions admises jusqu'à ce jour par toute la population dunkerquoise.

Nous verrons bien qui aura raison d'un groupe de sectaires appuyé sur une bande d'énergumènes ou d'une population honnête qui n'entend pas voir méconnaître ses droits.

La question se posera ensuite à son heure prochaine devant les électeurs. Nous verrons alors à nous appesantir sur la question des responsabilités.

A bon entendeur salut.

Nous apprenons que M. le doyen de Saint-Jean-Baptiste convoque tous les vrais partisans de la liberté à venir recevoir demain, dans son église, à 11 heures, la bénédiction du Saint-Sacrement.

Ce sera, pour la population dunkerquoise, l'occasion de protester par une manifestation aussi digne que calme contre l'ukase préfectoral.

***

On nous téléphone, dans la soirée, qu'à la suite, dit-on, de négociations entre le gouvernement et Charbonnel-Roldes, les deux agitateurs ne se sont pas présentés à la réunion organisée samedi soir, causant une déception aux libres-penseurs et socialistes.

Le citoyen Ancel s'est fait l'interprète du vif mécontentement des auditeurs.

## ROUBAIX


*Les annonces et réclames* ne reçues 64, Grande-Rue


### LE DIMANCHE A ROUBAIX

*Du 28 juin*

— Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — Fête solennelle de l'adoration perpétuelle.

— Paroisse Saint-Antoine de Padoue. — A 6 h. 3/4, messe de communion, pèlerinage de la Fraternité des Dames du Tiers-Ordre de Roubaix. — A 10 h., grand'messe chantée par la société chorale de Saint-Martin, pèlerinage des œuvres d'hommes et de jeunes gens de Saint-Martin. — A midi, Pèlerinage du Cercle, Patronage et Société de gymnastique de Saint-Henri ; pendant la messe audition de l'Harmonie Saint-Pierre. — A 3 heures, Pèlerinage des paroisses de la Madeleine et de Saint-Vital. — A 5 h. 1/2, Pèlerinage de la paroisse Saint-Vincent de Paul, Wattrelos. — A 7 heures, Pèlerinage du patronage de M. l'abbé Debusch, chant par la société chorale de son œuvre.

— Société Saint-François-Régis. — De 11 h. à midi, rue Saint-Antoine, 74.

— Bibliothèque pour tous. — De 11 h. 1/4 à 12 h. 1/2, Grande-Rue, 84.

— Secrétariats du Peuple. — De 11 h. 1/2 à 1 h., Grande-Rue, 84 ; rue de Lannoy, 202 ; rue Descartes, 71 ; de 9 h. à 10 h. et de 11 h. à midi, rue de France, 147.

— Caisse d'Epargne, 5, rue du Château, pour les dépôts de 9 à 11 h. ; pour les remboursements à 11 h. 1/2.

— Caisse d'Epargne postale. — A tous les bureaux de poste jusqu'à midi.

— A la Mairie. — Le bureau de l'état-civil est ouvert jusqu'à midi ; consultations judiciaires gratuites de 9 h. à midi (entrée par la Grande Place) ; bureau de renseignements de 10 h. à midi, au deuxième étage, (entrée rue Neuve, 3), pour délivrer les pièces signées et non retirées pendant le temps ouvrable ; recevoir les pièces à soumettre à la signature du Maire ; établir des feuilles de renseignements pour secours aux familles des réservistes, certificats de vie, d'indigence, de bonnes vie et mœurs, etc., et pour l'assistance du service médical ; recevoir les demandes, verbales et écrites, d'assistance judiciaire et rédiger les déclarations d'insuffisance de ressources ; en temps opportun, recevoir les déclarations relatives à l'inscription et à la radiation des électeurs ; renseigner les intéressés sur les formalités à remplir pour obtenir la naturalisation ; indiquer les autorités susceptibles d'accorder des secours, pensions, permissions, récompenses, faveurs, etc.

— Tir national-stand, 311, Grande-Rue, de 9 h. à midi 1/2, championnat au revolver ; de 2 h. à 7 h., concours bi-mensuel entre sociétaires.

— Concert au parc de Barbieux de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2, par la *Grande Harmonie*.

1re Partie. — a) Allegro militaire, X... — 2. Ouverture de Phèdre, Massenet. — 3. Noce gasconne : *a*) Carillon nuptial ; *b*) Aubade à la mariée ; *c*) Défilé nuptial, Lacome.

2e Partie. — 4. Taint pour petite flûte, Coquelin. — 5. Manon, Massenet. — 6. Phaëton, poème symphonique, Saint-Saëns.

— Syndicat des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile. — A 5 heures 1/2, réunion mensuelle du syndicat, chez M. Fiévet, « Café du Demi-Cercle ». Ordre du jour : Cotisations.

— Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — Réunions au siège syndical, 22, rue de la Paix : à 4 h. 1/2, Société d'épargne St-Rémi, recette mensuelle ; à 5 h., Société d'épargne Saint-Louis, recette mensuelle ; à 5 h., Société d'épargne St-Paul, assemblée générale trimestrielle, remise de livrets et recette mensuelle ; à 5 h. 1/2, Société d'épargne Saint-Gervais, recette mensuelle ; à 6 h., assemblée générale mensuelle et simicale de la Section des Décorés et Médaillés. — Le mardi 30 juin, à 7 h., Conseil central du Syndicat des ouvriers des Industries textiles réunies de Roubaix : Election au Conseil supérieur du travail.

### LES QUATRE-VINGTS ANS
### *de M. le Doyen de Saint-Martin*

**Un prêtre aimé de tous. — Une vie sacerdotale bien remplie. — Que Dieu nous conserve longtemps encore le chanoine Berteaux.**

Né le 10 juin 1823, à Saint-Amand, M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, aura 80 ans dimanche prochain.

Nous ne voulons pas laisser passer cet anniversaire sans parler du digne pasteur qui est l'objet du respect et de la vénération de tous.

Car, ce n'est pas en vain qu'il a répandu les bienfaits et qu'il a semé les œuvres, depuis 36 ans à Roubaix. Homme de concorde et de paix, prêtre zélé au cœur large et généreux, M. le Doyen a aussi la fermeté et le courage de l'apôtre.

Qu'on se rappelle son attitude lors de la tentative d'interdiction du port du viatique et des premières manifestations des catholiques réclamant la liberté de la rue pour les processions.

Quelle vie bien remplie que celle de ce vénérable pasteur des âmes.

Je me souviens avec quelle touchante simplicité et quelle émotion communicative M. le chanoine Berteaux l'a racontée, un jour, du haut de la chaire de sa vieille église de Saint-Martin, au jour anniversaire de ses cinquante années de prêtrise, le 20 décembre 1897.

Nous ne saurions mieux dire, et nous lui laissons la parole.

### *La vie de M. le Doyen rapportée par lui-même*

Voici donc, comment M. le chanoine Berteaux raconte sa vie :

**Sa vocation**

Oui, que je considère la grâce du sacerdoce en elle-même, ou que je jette un regard sur ma longue carrière sacerdotale, il faut infiniment bénir la divine Providence, et c'est la conviction que je désire vous faire partager.

En nous appelant à l'existence, Dieu a désigné notre place dans ce vaste univers, dans le plan divin, plan marqué au coin de la sagesse et de la bonté infinie, nous avons notre utilité, notre rôle à jouer en ce monde, pour le bon ordre et pour le bien général ; nous avons notre destinée en ce monde comme nous avons notre destinée au ciel.

« N'est-il pas de la plus haute importance de connaître les intentions de Dieu, de voir la place à laquelle on est désigné, le rôle qu'on doit jouer, en un mot de connaître sa vocation. Notre bonheur en ce monde et en l'autre en dépend.

Oh ! je bénis la divine Providence de la place qu'elle m'a désignée ; je la bénis de m'avoir fait connaître clairement ma vocation. Un grand attrait intérieur, de bons conseils, les événements m'ont donc conduit au séminaire et là, mes supérieurs m'ont déclaré bientôt que, sans aucun doute, et sans de plus ample examen, j'avais la vocation ecclésiastique.

**La mission du prêtre**

Et le 19 décembre 1847, Mgr Giraud me consacra prêtre pour l'éternité, et il y a aujourd'hui cinquante ans, à pareille heure, je chantais ma première messe ; depuis ce jour à jamais béni, en vertu des pouvoirs sacrés dont j'étais revêtu, que d'enfants j'ai régénérés par le Saint Baptême, et sont devenus enfants de Dieu et de la Sainte-Eglise ; combien j'en ai déjà introduits dans le Ciel !

Au Saint-Tribunal, que de milliers et de milliers de fois, dans un ministère si occupé, ma main s'est levée pour pardonner les péchés, fermer l'enfer, ouvrir le ciel ! que de fois, j'ai vu couler des larmes de repentir et d'amour.

« Ange du ciel, que de fois vous avez dit : réjouissons-nous, notre frère était perdu et il est retrouvé ; il était mort et il est plein de vie !

« Il m'a été donné, pendant ces cinquante ans, de monter presque tous les jours au St-Autel, et de célébrer le sacrifice qui honore Dieu, réjouit les anges, édifie l'Eglise, aide les vivants, procure le repos aux défunts et fait participer le prêtre lui-même à tous ces biens.

« Que de fois mes doigts consacrés ont distribué la Sainte Communion pour la sanctification des âmes !

Que d'unions chrétiennes j'ai eu le bonheur de bénir !

Que de malades j'ai visités et vu mourir souvent avec les signes les plus consolants de la prédestination.

Mon Dieu, il m'a été accordé, pendant cinquante ans, de faire le catéchisme aux enfants et de leur apprendre à vous connaître et à vous aimer, d'aller aux réunions dominicales et aux autres assemblées chrétiennes ; il m'a été donné de monter souvent dans la chaire de vérité, avec cette conviction confirmée par les faits comme par la parole de Dieu, à savoir que, quand un prédicateur, quel qu'il soit, prêtre obscur, ou Bossuet, parle au nom du Ciel, Dieu agit par sa grâce, éclaire les intelligences, touche les cœurs et accomplit ces prodiges de conversion et de sanctification qui réjouissent le Ciel et la terre.

Et votre pauvre serviteur, Seigneur, a eu l'insigne honneur d'accomplir ces grandes choses pendant un demi-siècle ! Soyez à jamais béni ! *Gratias Domino deo nostro !*

**Le ministère de M. le chanoine Berteaux**

Maintenant, ajouta-t-il, vous écouterez peut-être, avec intérêt, l'histoire rapide de mon ministère. Vous verrez que je dois à Dieu une grande reconnaissance.

Donc, le 24 décembre 1847, j'arrivais

**A Esquermes**

où j'étais nommé vicaire ; j'y trouvai un curé infiniment vénérable, homme grave et pieux, savant, la ponctualité en personne. Là, je trouvai M. le Directeur du monastère, un ami d'une grande sainteté, un conseiller d'une prudence consommée, un père d'une bonté exquise, et ainsi, la Providence m'avait ménagé les meilleurs guides pour mes débuts. Bientôt, les événements de 1848, avec leur grande agitation, le choléra de 1849, la fièvre typhoïde qui suivit me donnèrent vite une certaine expérience du ministère.

En 1852, je me trouvai

**A Cambrai**

vicaire de la grande paroisse Saint-Géry, au milieu d'une population qui aime bien ses prêtres, sous un doyen qui avait été mon supérieur au Séminaire, et, autrefois, vicaire vénéré à Saint Martin, le digne M. Desrousseaux, homme pieux, modéré et sage, modèle aussi d'exactitude. Elles furent bien courtes, les huit années que je passai dans cette paroisse, dans un ministère laborieux mais consolant ; au milieu des exemples du nombreux et vénérable clergé de Cambrai, au milieu de mes intimes amis, professeurs au séminaire, et qui, plus tard, au faîte des grandeurs, comme l'abbé Bruniaux, mort général des Chartreux ; l'abbé Mortier, mort évêque de Digne, me conservèrent toujours la même amitié.

En 1860, j'étais nommé curé

**à Avesnes-le-Sec**

grand village du canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes. Cette paroisse avait mauvaise réputation : on disait que j'allais en enfer ; mais Dieu avait préparé les cœurs. Je fus reçu comme un ange du ciel, et là je vis bientôt, par expérience, la preuve de cette vérité que, pour le bonheur des peuples, il n'y a rien de plus désirable et de plus efficace que l'alliance du trône et de l'autel, que la bonne harmonie entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. Le curé et le maire étaient des amis, le conseil municipal témoignait beaucoup de déférence et d'attachement ; le maire gérait les affaires de la commune, le curé celles de la paroisse ; dans les questions mixtes, il y avait accord parfait, tout était en paix et tout le monde était content et j'étais heureux et fier d'être le curé de la paroisse la plus chrétienne du canton.

Après cinq ans de ce ministère sans difficulté, de ciel cinq ans sans nuages, en 1865, une pancarte signée de Mgr l'archevêque et du ministre des cultes me nommait doyen.

**à Berlaimont**

Belle et petite ville de l'arrondissement d'Avesnes. Les habitants, personnes réservées mais pleines d'intelligence et de cœur, regardèrent d'abord leur jeune doyen. Puis, voyant que j'étais venu à eux avec tout mon dévouement et tout mon cœur, me donnèrent sincèrement leur affection et leur confiance. Je pus leur faire du bien et particulièrement fonder une maison de religieuses pour l'éducation des enfants et la visite des malades, maison maintenant prospère, grâce au zèle éclairé de mes éminents successeurs. Et, après deux ans, il fallait encore songer au départ pour venir

**à Roubaix**

Je l'avoue, j'ai laissé un peu de mon cœur à Berlaimont, à Avesnes-le-Sec, à St-Géry de Cambrai et à Esquermes, mais mon cœur est grand et vous y êtes tous, mes Frères, et vous n'y êtes pas à l'étroit.

Donc, le 28 juin 1867, j'étais installé au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance, doyen-curé de la bonne et grande paroisse de Saint-Martin. Je savais bien tout ce qui me manquait, mais j'avais confiance, Dieu a dit : « *Vir obediens loquetur victorias.* » et je venais par obéissance.

Vous savez le reste. Dieu a visiblement béni mon ministère. Monseigneur l'archevêque, *en m'envoyant à Roubaix, m'avait dit* : « Il faut des églises à Roubaix, des réunions dominicales, des patronages ». Grâce à mes confrères si zélés pour le bien, grâce au désintéressement de Messieurs les Marguillliers qui, pour l'amour du bien, ont voté le démembrement de la paroisse, grâce à des dons magnifiques, grâce à votre générosité à tous, ces églises ont été bâties, les réunions dominicales, les patronages, les cercles se sont multipliés, et maintenant, ces paroisses formées, cultivées par de véritables apôtres ont fait de Roubaix une ville plus chrétienne qu'autrefois.

Et pendant que mes vénérés confrères travaillaient dans leurs paroisses avec tant de zèle et de succès, la vieille paroisse Saint-Martin continuait en paix ses belles traditions de piété et de vie chrétienne.

« Pendant ces trente années qui viennent de s'écouler, plus de quinze mille enfants ont reçu le baptême, plus de douze mille y ont fait leur première communion ; on y a distribué deux millions et demi de communions ; la parole de Dieu a été fidèlement annoncée, de belles missions nous entraînèrent, de belles solennités de toutes sortes nous ont édifiés. Les associations, les œuvres, se sont multipliées et ont prospéré ; les âmes, j'en ai la douce confiance, se sont sanctifiées et ont fait leur salut ; et enfin l'église reconstruite par mon vénérable prédécesseur, s'est magnifiquement ornée et est digne de la riche et grande ville de Roubaix.

» On le dit, et j'aime à le croire aussi, j'ai eu une part de tout ce bien, et, avec vous, mes frères, je bénis Dieu. *Gratias agamus Domino Deo nostro.*

» Quel avenir la Providence me réserve-t-elle ? Oh ! je voudrais vivre encore avec santé et vigueur pour continuer de vous donner tout mon dévouement et tout mon cœur.

» Mais je sais bien qu'à mon âge on ne peut espérer que quelques années de grâce. Aidez-moi par vos prières à les passer utilement pour la gloire de Dieu, le bien de vos âmes et mon salut.

### *Que Dieu nous conserve M. le Doyen*

Cinq années se sont passées depuis que le chanoine Berteaux a prononcé ces paroles.

Et nous le retrouvons aujourd'hui aussi vaillant, aussi alerte et aussi zélé qu'alors. C'est toujours l'homme agissant qui fit bâtir les églises du Sacré-Cœur, de St-Sépulcre, du Très Saint-Rédempteur et de Saint-Jean-Baptiste ; qui a fondé de nombreuses écoles libres et qui subvient à l'entretien de l'école Saint-Bruno que les catholiques ont fait bâtir, en 1892, à l'occasion de son jubilé de vingt-cinq années à Roubaix ; et qui a créé les réunions dominicales, les cercles et les patronages.

C'est toujours le prêtre pieux et vénéré dont on a résumé ainsi les vertus et les œuvres :

Il n'a pas craint le travail. — Il a fondé des églises. — Il a bâti des écoles. — Il a fondé des couvents. — Il a créé cercles et patronages. — Il a créé des réunions dominicales. — Il instruit les femmes chrétiennes. — Il a aidé les églises pauvres. — Il a embelli l'église. — Il secourt les pauvres. — Il est l'ami de la paix.

Nous prions respectueusement M. le Doyen d'agréer nos meilleures félicitations pour ses quatre-vingts ans, qui vont sonner, et nous demandons instamment à nos lecteurs de prier Dieu pour qu'il conserve longtemps encore à Roubaix ce consolateur éclairé des âmes, ce semeur de bienfaits et de miséricordes, cet apôtre du bien et de la paix.

Jehan des Vignes.

**Le jubilé pontifical de Léon XIII.** Le pèlerinage annuel de la France du Travail à Rome, comprend cette année des excursions à Lorette, à Assise, à Pompéi et à Naples.

Le départ de Paris a lieu (gare de Lyon, boulevard Diderot le mardi 15 septembre 1903, à 2 heures 10 du soir. Arrivée à Modane, le mercredi 16, à 4 heures du matin. Visite de la douane. Départ à 6 heures (heure italienne). Arrivée à Turin à 9 heures 48. Départ à 10 heures 50. Arrivée à Rome jeudi 17, en gare du Transtévère à 6 heures 20 du matin.